Réf. Farde e-Assemblées : 2520405

N° OJ : 7

Projet d'Arrêté - Conseil du 24/04/2023

Objet : Asbl "Anneessens 25".- Subside : 20.000,00 EUR.

Le Conseil communal,

Vu l'article 117 de la nouvelle loi communale;

Vu les sommes prévues à l'article 76201/33202 du budget ordinaire de 2023;

Considérant que l'Asbl "Anneessens 25" demande un subside de 20.000,00 EUR pour frais de fonctionnement;

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins;

ARRETE :

Article 1er.- Un subside de 20.000,00 EUR est octroyé au profit de l'Asbl "Anneessens 25".

Article 2.- Ce montant sera engagé à l'article 76201/33202 du budget ordinaire de 2023.

Annexes :